

MAIRIE DE MONTAIGUT SUR SAVE

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 15/07/2024

Le 15 juillet 2024 à 21h00 le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 11 juillet 2024 s'est réuni, à la salle du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur François CODINE, Maire.

La séance a été publique.

ELUS EN EXERCICE	PRESENTS	ABSENTS	PROCURATION A
BENECH Delphine	x		
BERAGNES Sylvain	x		
CALMON Frauke			<i>SANCHEZ Thierry</i>
CARO Emmanuel	x		
CAZAL Aurélie		x	
CODINE François	x		
CONTRERAS Louis	x		
GOUMAIN Catherine	x		
KHORTAS Espoir	x		
KIEKEN Sophie		x	
MORISSET Renata			<i>SANCHEZ Gisèle</i>
MOUMENE Mohamed		x	
PUZIN Karine			<i>BENECH Delphine</i>
ROMANELLO Jean		x	
ROMANELLO Julien	x		
SANCHEZ Gisèle	x		
SANCHEZ Thierry	x		
SARRAMIAC NADALIN Benjamin	x		
TAILHADES Olivier			<i>CODINE François</i>

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Monsieur le Maire ouvre la séance et rappelle l'ordre du jour.

Secrétaire de séance : BENECH Delphine

1/ Validation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 17 juin 2024

Validation à l'unanimité.

2/ Achat d'une partie de parcelle située 1 impasse de la Save cadastrée B1845

Afin d'agrandir la zone de stationnement de l'impasse de la Save, Monsieur le Maire propose d'acheter une partie de la parcelle cadastrée B1845 d'une superficie de 1119 m² au prix de 1 euros le m². S'y ajoutent les frais de notaire et charges annexes.

Plan cadastral réalisé par un géomètre présenté en séance.

Après en avoir délibéré, à la majorité (1 abstention M. ROMANELLO Julien), les membres du Conseil Municipal :

- décident d'acheter ladite partie de parcelle au prix de 1 euros le m²
- autorisent Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires

3/ RH : Création d'emplois non permanents à temps non complet pour l'animation et l'entretien des bâtiments communaux

Afin de permettre le bon fonctionnement des services, il convient de créer des emplois non permanents à temps non complet pour faire face à un accroissement temporaire d'activité en application des dispositions de l'article 3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide la création des emplois suivants dans la filière technique :

- À compter du 28 Aout 2024 : 9 postes non permanents d'adjoints techniques de catégorie C à temps non complet pour l'animation et l'entretien des bâtiments communaux

Les crédits correspondant à la rémunération seront prévus au budget.

4/ CANTINE / ALAE : Règlement Intérieur & Tarifs

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de valider le règlement intérieur et les tarifs présentés en séance.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré valide à l'unanimité :

- Les tarifs cantine/ALAE comme présentés
- Le règlement intérieur cantine/ALAE
- Donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour mettre en application cette délibération

5/ Attribution du marché public pour l'animation et la gestion de l'ALAE

Monsieur le Maire rappelle que par décision en date du 11 juin 2024, il a été lancé une consultation selon la procédure adaptée relative à la gestion et à l'animation d'un accueil de loisirs associé aux écoles pour les écoles de la Commune de Montaigut-sur-Save.

Ce marché a été déposé sur la plateforme des marchés publics de la Dépêche et un avis d'appel public à la concurrence a été publié dans la Dépêche du Midi le 17 juin 2024.

La date limite de remise des offres était le 10 juillet 2024 à 16h00.

Présentation du rapport d'analyse des offres à l'assemblée :

Cinq dossiers ont été retirés. Un seul prestataire de service a déposé une offre relative à cette consultation dans les délais impartis.

Le pli a été ouvert et déclaré recevable.

Le seul prestataire soumissionnaire, LOISIRS EDUCATION ET CITOYENNETE GRAND SUD (LEC GRAND SUD), a vu son dossier administratif déclaré conforme.

Le prestataire possède toutes les garanties financières, les capacités techniques et professionnelles pour la réalisation de ce marché.

La proposition financière est la suivante :

Du 1^{er} septembre 2024 au 31 janvier 2025 : 71 865.79 euros TTC, somme à laquelle sera déduit le montant réel de la CTG estimée* à ce jour à 13 140.60 euros.

**afin de ne pas assumer le risque de gestion lié au Bonus Territoire de la CTG, LEC n'a pas intégré cette subvention dans l'équilibre du financement du dispositif délégué mais présente les éléments de calcul du Bonus Territoire qui sera déduit de la facturation à la collectivité au même rythme que sa participation au financement de l'activité, sachant que le montant fera donc l'objet d'une régularisation au réel des sommes perçues après chaque fin d'exercice, soit en N+1, sur présentation de la notification de la CAF.*

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- retient le prestataire LOISIRS EDUCATION ET CITOYENNETE GRAND SUD (LEC GRAND SUD) pour l'exécution du Marché Public pour l'animation et la gestion de l'ALAE
- autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne exécution de ce Marché Public et à signer un contrat de gestion et d'animation pour l'ALAE avec le prestataire LEC GRAND SUD.

6/ Rapport d'activités 2023 du Syndicat de Gestion Rivière Save

Présentation du rapport envoyé avec la Convocation. Les membres du Conseil Municipal prennent acte de ce rapport.

7/ Questions diverses

1/ Une solution a t-elle été trouvée suite aux divers accidents liés au soleil rasant route de Toulouse ?

Monsieur le Maire informe avoir échangé sur cette problématique avec le Conseil Départemental, le SDEHG et la Communauté de Communes. Pas de solution immédiate > mais diverses réflexions sont menées pour faire ralentir les automobilistes : repousser le panneau d'entrée de ville au niveau du lotissement Grande Borde, mettre en place une signalétique lumineuse pour la traversé des piétons chemin maurous/route de Daux et réaliser des aménagements spécifiques. Une prochaine rencontre aura lieu le 17 juillet.

2/ Serait-il possible d'éteindre les lumières au centre du village ?

Monsieur le Maire rappelle que l'ancienne municipalité avait fait le choix d'un abaissement lumineux (75%) ce qui n'est pas compatible avec une extinction comme dans les autres quartiers du village. La commission écologie a questionné le SDEHG à ce sujet. En attente.

3/ La Commune a été victime d'un nouveau dépôt sauvage ce week-end. Une réflexion est menée pour l'achat et la mise en place de caméras de chasse. Inconvénient : gestion des appareils, batteries...

4/ Monsieur le Maire souhaite remercier les élus et les habitants de la Commune pour la tenue des bureaux de vote sur les trois dimanches d'élection. Il précise que le taux de participation a été très élevé sur la Commune.

5/ Les structures modulaires de l'Ecole Maternelle, en accord avec les enseignantes et suite à la fermeture d'une classe en maternelle, ont été enlevées ce matin. La septième classe de l'école élémentaire a été aménagée dans l'ancienne salle informatique.

6/ Des travaux de raccordement de canalisation pour l'eau potable vont avoir lieu sur la Commune. Secteur concerné : bas du chemin de Bel Air jusqu'au lotissement Percouray.

7/ La fête locale aura lieu cette année les 30, 31 Aout et 1^{er} septembre. Le Comité des fêtes est en train de finaliser le programme. Le pot d'accueil des nouveaux arrivants aura lieu le vendredi 30 aout et le dépôt de Gerbe suivi de l'apéritif sur la place de la Mairie le samedi 31 aout.

8/ Le Forum des associations sera organisé en partenariat avec la Commune de Saint-Paul-sur Save à Saint-Paul sur Save sur la place centrale le 7 septembre 2024. Une affiche commune est en cours de réalisation.

9/ CCAS : le 8 septembre aura lieu le repas des aînés.

10/ 21 septembre : manifestation 'Graines de Save'.

11/ Début Octobre : 1^{er} salon du livre à Montaigut 'Art et lire en Save'.

Information : pas de Conseil Municipal avant la rentrée.

Fin du Conseil Municipal à 22h00

Le Maire,

François CODINE



La Secrétaire de séance,

Delphine BENECH

